

**CENTRE AUDIOVISUEL D'ETUDES JURIDIQUES
DES UNIVERSITES DE PARIS**

**LICENCE 1
DELESTAGE 28 JANVIER 2012
POUR LES MATIERES DU SEMESTRE 1**

AVIS FAISANT OFFICE DE CONVOCATION

Le délestage n'est pas obligatoire

Seuls les étudiants inscrits pédagogiquement au Centre audiovisuel pourront se présenter aux examens. Les étudiants inscrits via le cned doivent impérativement nous retourner les trois fiches pédagogiques avant les examens, s'ils souhaitent se présenter .

(Il n'y a pas d'inscription particulière pour se présenter à ce délestage

Il n'y aura pas de convocation envoyée à l'étudiant pour le délestage du 28 janvier 2012)

Les épreuves se déroulent au Centre René Cassin
17, rue st. Hippolyte – 75013 – Paris - Métro : Glacière – Gobelins ou Glacière

Vous devez vous présenter une demi-heure avant le début des épreuves écrites

- Présentez vous avec votre carte d'étudiant(e) universitaire, ou à défaut une pièce d'identité.
 - Tout étudiant rentré dans l'amphi et dont le nom a été identifié ne pourra ressortir dans l'immédiat .
- Dès l'épreuve commencée les sorties sont autorisées après 30mn pour 1'épreuve d'1 heure et après 1heure pour une épreuve de 3h.
- Les étudiants ne pourront utiliser que le papier fourni lors de l'épreuve.
 - Les étudiants sont priés d'éteindre leur portable et de le mettre dans leur cartable qui sera laissé dans l'allée de l'amphi.

Les étudiants doivent indiquer lisiblement sur la copie dans la partie réservée à cet effet, leur nom et prénom et indiquer leur université de rattachement .

A la fin de chaque épreuve, l'étudiant doit rendre sa copie après avoir collé le coin relatif à son nom (pour rendre la copie anonyme) et il doit signer la liste d'émargement en rendant sa copie.

_Aucune session de remplacement n'est possible pour les étudiants en double cursus

Ce délestage concerne les enseignements (écrits) du semestre 1 à (l'exception des matières orales que vous présenterez lors de la session de mai-juin 2012.) Les étudiants qui se sentent prêts pourront s'y présenter.Ce délestage se fait par matière. Quelle que soit la note obtenue, l'étudiant ne pourra plus présenter cette matière à la session d'examen de mai/juin

AMPHI 1 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « A » A LA LETTRE « LA »

AMPHI 2 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « LA » A LA LETTRE « Z »

UNITE D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

DROIT CIVIL 9 H 30 A 12H 30

DROIT CONSTITUTIONNEL 14 H A 17H

UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT 18 H A 19 H

Aucun Document autorisé

ATTENTION: Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants handicapés qui sont autorisés par la médecine préventive de leur Université à pouvoir bénéficier d'un tiers-temps. Se faire connaître au secrétariat **avant le 9 janvier 2012.**

RESULTATS DU DELESTAGE : ***jeudi 22 mars 2012 dans la journée.***

les étudiants consulteront sur le site de Paris I (activer messagerie <http://malix.univ-paris1.fr> et <http://www.univ-paris1.fr> rubrique étudiants puis résultats en ligne et résultats aux examens).

CONSULTATION DES COPIES :

Les étudiants qui le souhaitent pourront consulter leur (s) copie (s) lors des permanences des enseignants.

Jean-Claude Masclet
Directeur du Centre Audiovisuel
